



SOLEAM

* *

*

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

**OPERATION D'AMENAGEMENT
ZAC DE SAINT-LOUIS
N°T1600902CO**

**COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	3
DONNÉES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DE L'OPÉRATION	3
CONTEXTE ET PROGRAMME	5
II. NOTE DE CONJONCTURE.....	9
DEPENSES.....	9
a. <i>Maîtrise foncière</i>	Erreur ! Signet non défini.
b. <i>Études</i> :	9
c. <i>Travaux et honoraires techniques</i> :.....	10
d. <i>Dépenses annexes</i> :.....	11
e. <i>Rémunération</i> :	11
f. <i>Frais financiers</i> :.....	12
RECETTES.....	13
a. <i>Cessions</i> :.....	13
b. <i>Produits de gestion (loyers et recettes diverses)</i> :.....	13
c. <i>Participations</i> :.....	14
d. <i>Bilan de l'opération</i> :.....	14
e. <i>Échéancier prévisionnel</i>	15

I. INTRODUCTION

DONNÉES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DE L'OPÉRATION

CONVENTION	
Type d'opération	Concession d'Aménagement
Vocation	Activités et logements / Équipements secondaires (réseaux, aménagement des voiries)
Concédant	Métropole Aix-Marseille Provence
Concessionnaire	MARSEILLE AMENAGEMENT puis SPL SOLEAM suite à une fusion absorption aboutie le 28 novembre 2013.

DELIBERATIONS	
Création de la ZAC	Délib. n°97/391/EUGE du 30/06/1997
Approbation de la convention n°98/055	Délib. n°97/935/EUGE du 19/12/1997
Notification au concessionnaire	03/02/1998
Durée initiale	8 ans à compter du 03/02/1998
Réalisation de la ZAC	Délib. n°99/0298/EUGE du 26/04/1999
Durée prolongée	Avenant n°7 : échéance 03/02/2011 Avenant n°11 : échéance 03/02/2015 Avenant n°16 : échéance 03/02/2017 Avenant n°17 : échéance 03/02/2018 Avenant n°20 : échéance 03/02/2020 Avenant n°22 : échéance 03/02/2022 Avenant n°24 : échéance 03/02/2024 Avenant n°26 : échéance 03/02/2025 Avenant n°27 : échéance 03/02/2028
Échéance	03/02/2028

PRINCIPE DE FINANCEMENT DE L'OPERATION	
Participation MAMP à l'équilibre au 31/12/2022	857k €
Participation MAMP à l'équilibre au 31/12/2023	857k €
Participation Ville de Marseille à l'équilibre au 31/12/2022	891k €
Participation Ville de Marseille à l'équilibre au 31/12/2023	891k €
Participation en nature au 31/12/2022	2 210k €
Participation en nature au 31/12/2023	2 210k €
Avance de trésorerie	0 €

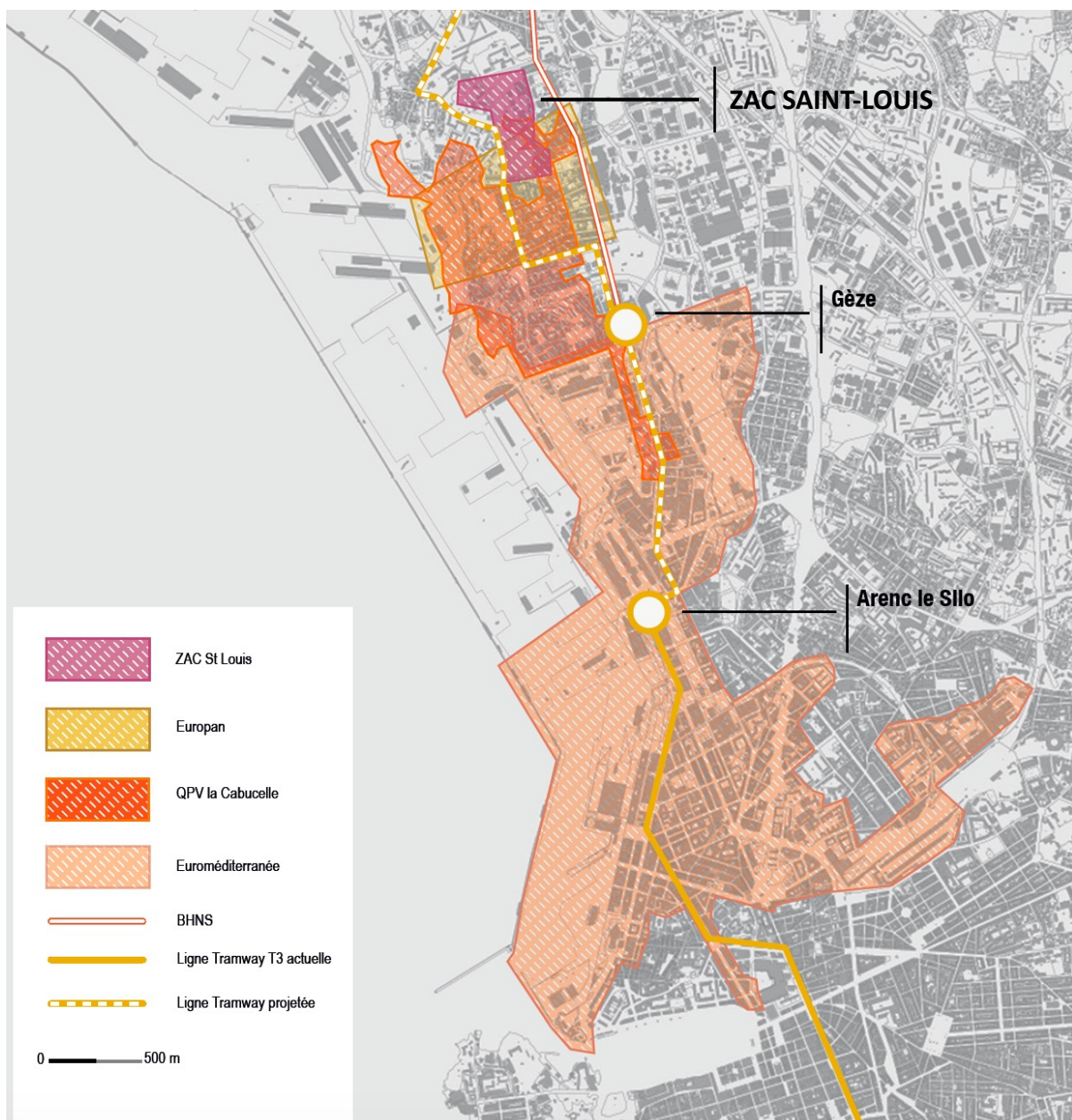
REMUNERATION DE L'AMENAGEUR

	NATURE	CONDITIONS D'IMPUTATION
Gestion	Forfaitaire	15 000 € / an
Dépenses	Proportionnelle	5% du montant des dépenses HT
Recettes	Proportionnelle	7% du montant des recettes HT
Liquidation	Proportionnelle	0.5% de la demi-somme des dépenses et des recettes pour la rémunération de liquidation

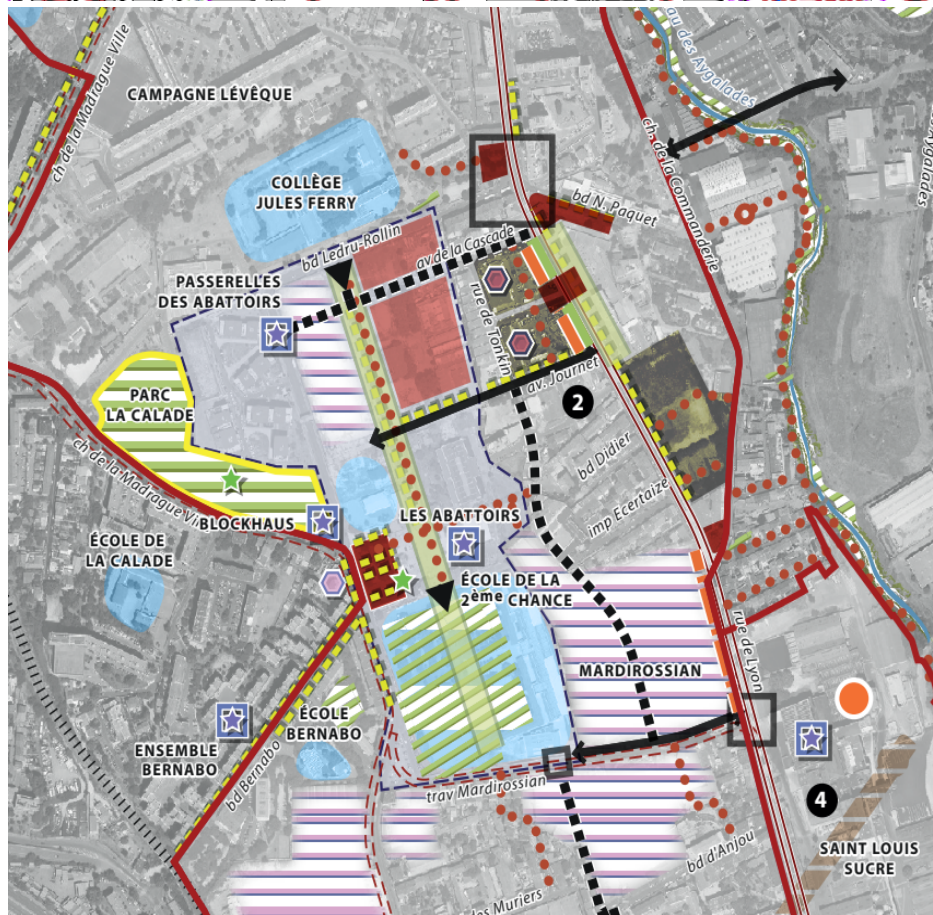
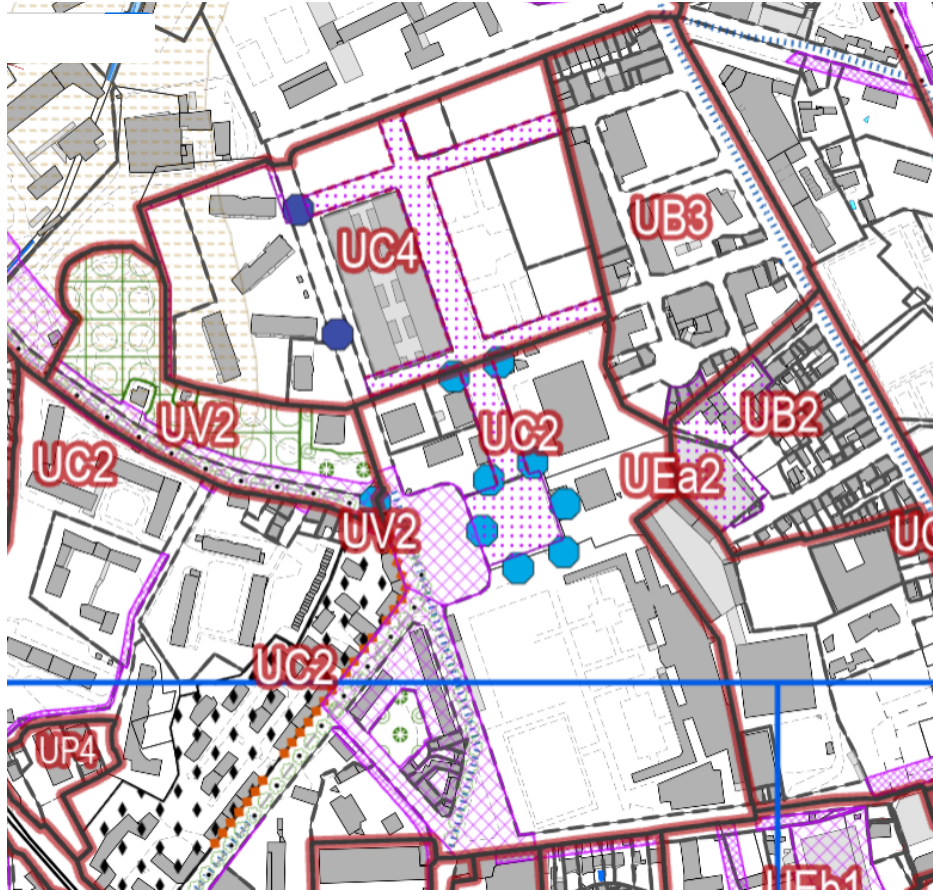
CONTEXTE ET PROGRAMME

La ZAC de Saint-Louis (15^e arrondissement de Marseille), d'une surface d'environ 14 ha, a été créée en 1998 dans le but d'entamer une reconversion économique du secteur suite à la fin de l'exploitation des abattoirs de Marseille mais aussi permettre de redynamiser l'offre de logements dans le quartier.

L'ambition de renouvellement urbain de la ZAC se comprend dans la continuité des projets de reconquête du nord de la ville de Marseille dans leur ensemble (OIN Euroméditerranée, NPNRU Campagne Lévêque, NPNRU la Cabucelle – les Crottes).



Plan de localisation



Contexte règlementaire – PLUi et OAP

Les grands principes d'aménagement sont définis dans le dossier de réalisation de la ZAC à savoir :

- Construire l'École de la deuxième Chance sur la partie sud du site (environ 4 ha), y compris des équipements sportifs et annexes ;
- Développer au nord l'implantation d'activités, complémentaires au tissu économique de ce secteur ;
- Créer des logements qui participent à la revitalisation du site et favorise sa perméabilité ;
- Ouvrir ce territoire à la population des quartiers environnants, en le réintégrant dans le tissu urbain et en améliorant les conditions d'accessibilité viaire et piétonne du site ;
- Préserver les possibilités de création de transports publics, y compris en site propre, ainsi que la création d'un parking public.

Ainsi, après plus de vingt ans d'activité, l'opération présente des résultats marquants :

- Implantation de l'école de la deuxième chance qui a pour objectif « d'assurer, par l'éducation et la formation, l'insertion professionnelle et sociale de jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis au moins un an, sans diplôme ni qualification ». Au total, plus de 2 500 jeunes adultes ont été stagiaires de l'École de la Deuxième Chance depuis sa création ;
- Implantation du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers). Cet établissement d'enseignement supérieur s'inscrit dans une dynamique de « formation tout au long de la vie » et propose six filières de formation, de niveau bac à bac+5 ;
- Implantation de l'école privée Catholique (école maternelle et élémentaire et cuisine centrale) ;
- Implantation d'un programme de 148 logements sociaux et 19 logements en accession ;
- Implantation du village d'entreprises Urban Park et de son extension Urban Park 2 sur une parcelle voisine.

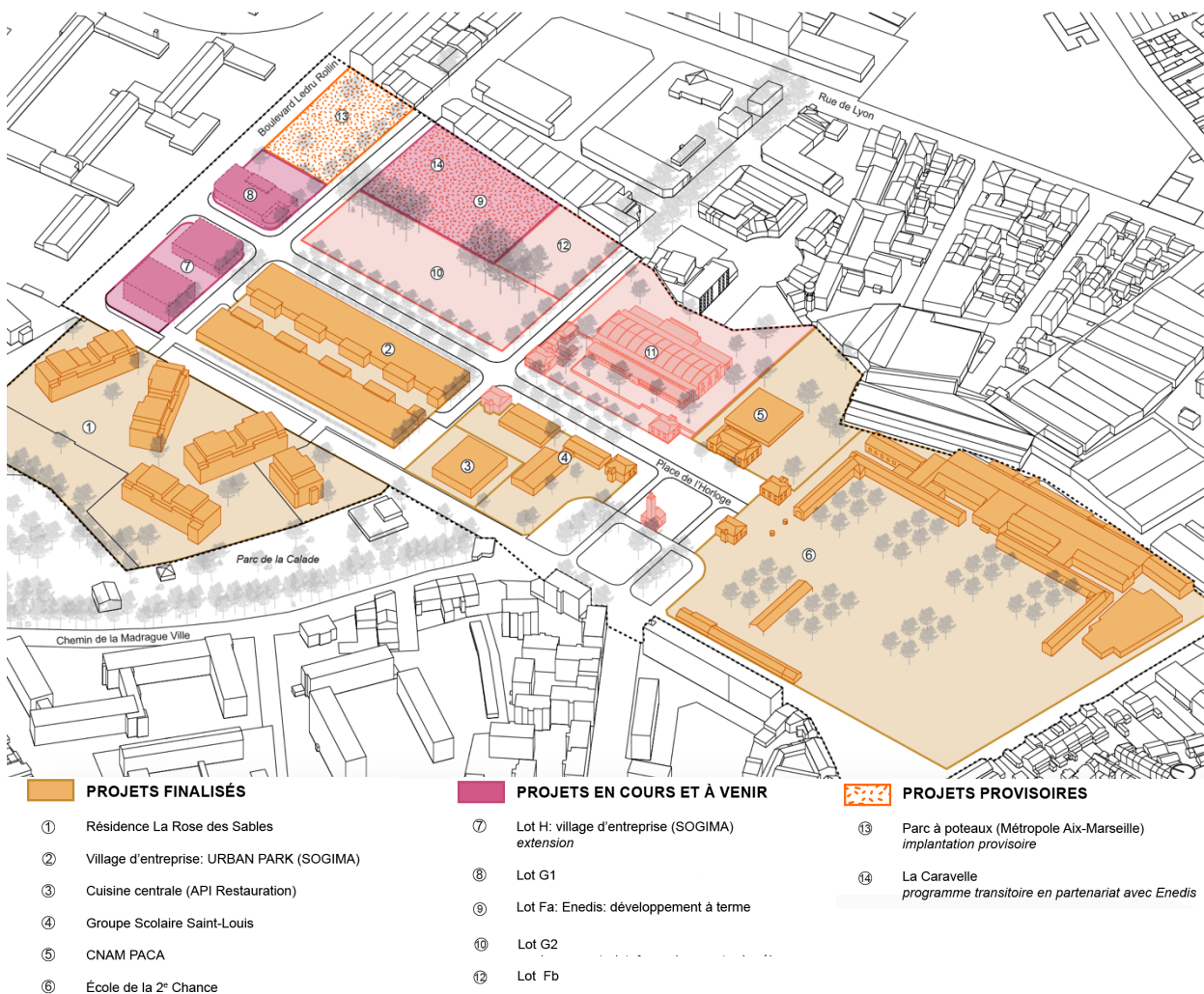
Aujourd'hui, la ZAC de Saint-Louis fait l'objet d'une évolution dans sa programmation. Cette opération a été identifiée par la Ville de Marseille et la Métropole pour accueillir la reconstitution de l'offre sociale de la cité Bassens (portée par CDC Habitat). En effet, dans le cadre du projet SNCF « Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur » (LNPCA), environ 90 logements vont être démolis. L'intégration de ce nouveau programme d'habitat constitue une augmentation de la SDP affectée à la part logement de la ZAC. De plus, il est demandé à la SOLEAM de maintenir l'objectif de production d'activité comme initialement prévu.

Pour rappel, l'évolution des objectifs de surface de plancher (SDP) activités/logements avant et après la nouvelle programmation :

	Programme actuel	Nouveau programme
SDP Activités	27 500 m ²	27 500 m ²
SDP Logements	12 500 m ²	18 800 m ²
Total	40 000 m²	46 300 m²

Pour mener à bien ces nouveaux objectifs, la concession d'aménagement doit être prorogée de trois ans. Son terme est donc prévu au 03/02/2028.

De plus, considérant l'augmentation non substantielle de la SDP globale de l'opération, et le fait que la ZAC soit prévue comme mixte depuis sa création, une délibération devra être prise par la Métropole AMP afin d'entériner ce nouveau programme et ainsi modifier le dossier de réalisation de la ZAC.



Périmètre de la ZAC et avancement des programmes

II. NOTE DE CONJONCTURE

DEPENSES

a. Foncier :

A-AVANCEMENT à FIN 2023

Au 31/12/2023, la SOLEAM maîtrise les seuls lots cessibles suivants :

- Lot G2 : environ 5 980 m²
- Lot Fb : environ 1 980 m²
- Lot I dit « Parc à Poteaux » occupé par MAMP : environ 3 500 m²

B-PRÉVISIONNEL

L'évolution de programmation souhaitée par la Métropole AMP et la Ville de Marseille impose de retravailler la destination de certains fonciers.

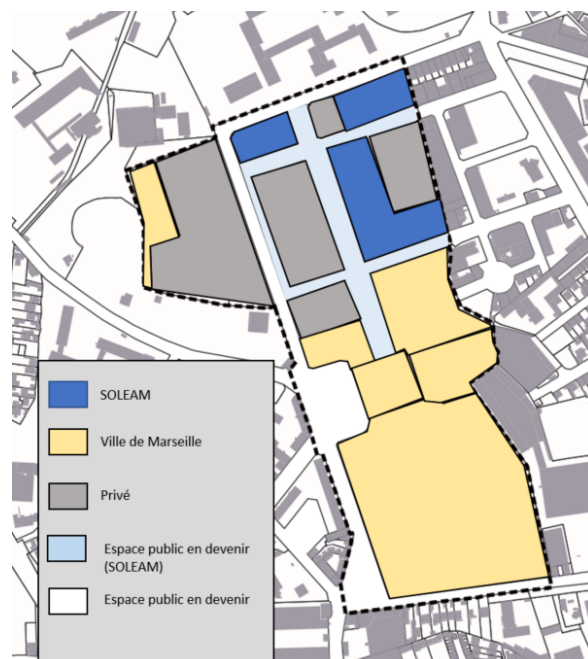
Ainsi, les objectifs sur les aspects fonciers pour les prochaines années sont les suivants :

Programme d'activité :

- Le lot I dédié au stockage des poteaux d'éclairage public devra être libéré par MAMP (SEPI) ;
- Le lot G1 fera l'objet d'une résolution de vente pour non-respect du cahier des charges de la ZAC. Cette procédure juridique sera enclenchée par la SOLEAM et permettra de récupérer la maîtrise du terrain.

Ces deux terrains permettront de développer un programme cohérent d'activité.

N.B. : Une provision devra être intégrée au bilan de l'opération l'année prochaine afin de couvrir les frais juridiques ainsi que le rachat du lot G1. Cela ne peut être estimé aujourd'hui.



État des lieux foncier

b. Études :**A- AVANCEMENT à FIN 2023**

Au 31/12/2023, l'ensemble des études avant la nouvelle programmation avait été mené. Un reliquat de budget de 21k € HT restait en guise de provisions.

B-PRÉVISIONNEL

L'évolution de la programmation globale devra être travaillée à travers des études urbaines afin d'encadrer au mieux la production des futurs bâtiments au regard des programmes existants et dans un objectif de cohérence du quartier de ville en devenir.

Le poste « études diverses » est donc augmenté de + 59k € HT afin de constituer un budget global engageable de 80k € HT permettant de piloter les missions suivantes :

- **Missions d'architecte urbaniste :**

Le travail portera sur l'élaboration de scénarios de programmation en relation avec un plan guide, l'étude de capacité par lot à bâtir, la production de fiches de lot. L'accompagnement des futurs programmes via des ateliers de suivi jusqu'aux permis de construire pourront être sollicités.

- **Diagnostics divers et missions de géomètre :**

Cela permettra d'établir l'ensemble des documents obligatoires nécessaires à la cession des lots à bâtir tels que les diagnostics géotechniques, pollution, parasites mais aussi de couvrir les besoins en relevés topographiques et bornages contradictoires.

c. Travaux et honoraires techniques :**A-AVANCEMENT à FIN 2023**

Au 31/12/2023, la SOLEAM a réalisé l'ensemble des travaux liés au développement des espaces publics sur la base de la programmation des années précédentes. La procédure de remise d'ouvrages a d'ailleurs abouti au Procès-Verbal n°3 « valant prise en gestion des voies, réseaux et dépendances ou ouvrages de génie civil » par la Métropole AMP en décembre 2021.

B-PRÉVISIONNEL**VRD :**

De la même manière que pour les sujets fonciers et études, l'intégration du programme de 90 logements au sein de la ZAC – en plus de la SDP activité restant à développer – nécessitera la reprise de l'aménagement des espaces publics. L'augmentation globale de SDP avec une affectation des lots à bâtir G2 et Fb en habitation aura un impact sur le dimensionnement des réseaux enterrés (notamment eaux usées, eaux pluviales et adduction en eau potable). Cela aura pour conséquence la reprise des revêtements. De fait, il est décidé d'augmenter le budget « Travaux VRD » de 800k € HT selon une estimation à affiner.

Le budget « *Honoraires techniques* » suivra mécaniquement cette évolution avec une augmentation de + 80k € HT.

Remise en état du lot G1 :

Dès lors que la résolution de la vente aura abouti, la SOLEAM devra organiser la remise en état du terrain du fait de multiples manquements de la part du propriétaire actuel (notamment la mise en œuvre de terrassements contraires aux règles de l'art).

N.B. : L'année prochaine, devront être intégrés au bilan de l'opération deux nouveaux postes de dépenses en travaux et honoraires techniques. Cela ne peut être estimé aujourd'hui.

Imprévus ou aléas :

Il sera nécessaire d'intégrer de nouvelles provisions sur ces postes afin d'accompagner les futurs travaux.

d. Dépenses annexes :

A-AVANCEMENT à FIN 2023

Pour rappel, ce budget comprend les postes charges de gestion, taxes sur salaires, assurances et taxes foncières. Sur l'exercice 2023, seulement 22k € HT ont été consommés en charges de gestion.

B-PRÉVISIONNEL

Il reste une provision de 82k € HT dédiée à la gestion des terrains de la SOLEAM au sein de la ZAC Saint-Louis. Cette somme peut être ventilée sur les trois prochaines années, de 2024 à 2026. Toutefois, il est à noter que ce poste pourra faire l'objet d'une évolution à la hausse en fonction du besoin en gestion des terrains libres d'occupation.

e. Rémunération :

A-AVANCEMENT à FIN 2023

En 2023, la SOLEAM a perçu la rémunération forfaitaire annuelle de 15k € ainsi que la rémunération sur recettes (17k €) liée à la cession du lot H au profit de SOGIMA pour l'extension de l'Urban Park Le montant de cette vente a été supérieur au prévisionnel du fait de l'actualisation du prix (241k € au lieu de 215k €).

B-PRÉVISIONNEL

Rémunération de gestion :

La concession d'aménagement étant prorogée de trois ans, la rémunération de gestion annuelle (forfait) est alors reconduite sur les années pleines de la durée prorogée soit en 2025, 2026 et 2027. Cela représente au global + 45k € HT.

Rémunérations proportionnelles :

Elles suivent l'évolution des dépenses (5%)

- En 2024 : 3k €
- En 2025 : 5k €
- En 2026 : 33k €
- En 2027 : 3k €
- En 2028 : 8k €

Et des recettes (7%)

- En 2026 : 86k € (cession des lots G2 et Fb pour le programme de logements)
- En 2027 : 51k € (cession des lots G1 et I pour le programme d'activité)

f. Frais financiers :

Les intérêts à court terme ont été recalculés pour correspondre à l'évolution de l'opération. Ce poste augmente de + 149k € et se répartit comme suit :

- En 2024 : 46k €
- En 2025 : 35k €
- En 2026 : 42k €
- En 2027 : 23k €
- En 2028 : 0k €

RECETTES

a. Cessions :

A-AVANCEMENT à FIN 2023

La cession du lot H à SOGIMA a pu aboutir à fin 2023 pour la somme de 241k € HT environ. Il est à noter qu'à travers un protocole d'accord pour encadrer la gestion de potentielles terres polluées, la SOLEAM s'est engagée, en tant que vendeur, à prendre en charge le coût éventuel de leur gestion. A ce jour, aucune évaluation précise n'a été arrêtée. Un budget devra être alloué à cette action le cas échéant.

B-PRÉVISIONNEL

- 2026 : cession des lots G2 et Fb pour le programme des 90 logements sociaux avec RDC d'activités ;
- 2027 : cession des lots G1 et I pour le programme d'activité (productive et tertiaire).
N.B. : Les diverses dépenses liées à la récupération du lot G1 seront estimées courant 2024 pour intégration au prochain bilan. Toutefois, il est d'ores-et-déjà possible d'estimer la recette prévisionnelle d'une future cession des lots G1 et I pour y développer un programme d'activités.

b. Produits de gestion (loyers et recettes diverses) :

A-AVANCEMENT à FIN 2023

Rappel :

Le 13 décembre 2018, la Métropole a approuvé le bail consenti par la SOLEAM à la Ville de Marseille pour la location d'un terrain aménagé pour le stockage des poteaux d'éclairage et géré par le service de l'éclairage public et des illuminations (SEPI) de la Ville de Marseille, par délégation de la Métropole AMP.

Ce bail était consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 48k € HT qui viendrait en recettes sur le bilan de l'opération. Le loyer était exigible à compter de la réception des travaux d'aménagement, lesquels ont été achevés en décembre 2019. Les loyers correspondant à la fin de l'année 2019 et l'année 2020 ont été perçus sur 2021.

Toutefois, il n'est plus possible d'appeler ces sommes depuis 2021 car les services de la Ville ont répondu négativement à ce paiement, n'étant plus compétents. En effet, le SEPI est remonté entièrement à la Métropole.

Cette recette a été supprimée du bilan de concession. Cela correspond à un manque à gagner pour l'opération de 144k € HT cumulés pour 2021, 2022 et 2023.

B-PRÉVISIONNEL

Néant.

c. Participations :

A-AVANCEMENT à FIN 2023

Aucune participation n'a été perçue en 2023.

Toutefois, au 31/12/2023, les trois types de participations se détaillent comme suit :

- Participation de la Métropole à l'équilibre = 857k €
- Participation de la Ville de Marseille à l'équilibre = 891k €
- Participation en nature (protocoles fonciers concédant) = 2 210k €

B-PRÉVISIONNEL

Au regard des prévisions de dépenses et recettes mais aussi des projections de la trésorerie de l'opération, la participation de la Métropole à l'équilibre du bilan n'est pas augmentée.

d. Bilan de l'opération :

Bilan d'opération HT : 183-ZAC SAINT LOUIS - Aménagement METROPOLE

Désignation lignes budgétaires	Budget initial HT	A fin 2023	Budget actualisé HT	Ecart HT
En Kilo Euros				
1-Budget Foncier	-2 241	-2 241	-2 241	0
2-Budget Etudes	-470	-449	-529	-59
2-Budget Travaux Terminés	-2 030	-2 030	-2 030	0
2-Budget Travaux	-1 662	-1 662	-2 462	-800
2a-Budget Démolitions	-650	-650	-650	0
2b-Budget Honoraires Techniques Terminées	-115	-115	-115	0
2b-Budget Honoraires Techniques	-263	-263	-343	-80
3-Budget Dépenses Annexes	-959	-890	-959	0
4-Budget Remunération	-951	-841	-1 050	-99
5-Budget Frais Financiers	-13	-13	-159	-147
Sous-total charges	-9 353	-9 153	-10 536	-1 184
1-Budget Cessions Logements	2 461	2 461	2 461	0
2-Budget Cessions Activités	2 798	2 023	3 981	1 183
3-Budget Divers	137	137	137	0
4-Budget Participations	3 957	3 957	3 957	0
Sous-total produits	9 353	8 578	10 536	1 183
Résultat		-575	0	0
Sous-total trésorerie transitoire	0	-342		
Trésorerie brute		-917		

e. Échéancier prévisionnel

Echéancier prévisionnel réalisé HT : 183-ZAC SAINT LOUIS - Aménagement METROPOLE

Désignation lignes budgétaires	Budget initial HT	A fin 2023	2024	2025	2026	2027	2028	Budget actualisé HT	Ecart HT
En Kilo Euros									
B : 183/100-Acquisitions Collectivités	-2 210	-2 210						-2 210	0
B : 183/101-Rachat du lot G1								0	0
B : 183/110-Frais Annexes	-31	-31						-31	0
1-Budget Foncier	-2 241	-2 241		0				-2 241	0
B : 183/200-Etudes Diverses	-470	-449	-30	-50				-529	-59
2-Budget Etudes	-470	-449	-30	-50				-529	-59
B : 183/320-Aléas	0	0						0	0
B : 183/350-Travaux VRD	-299	-299						-299	0
B : 183/351-* Ouvrages d'Art	0	0						0	0
B : 183/352-* Voie Mail, Desserte Ilot 13 et 15p (Voie 22)	-1 178	-1 178						-1 178	0
B : 183/354-* Voie 21	-460	-460						-460	0
B : 183/355-Travaux de Mise en Sécurité	0	0						0	0
B : 183/356-Travaux de Maçonnerie sur Mur Ledru Rollin	-93	-93						-93	0
2-Budget Travaux Terminés	-2 030	-2 030			0	0	0	-2 030	0
B : 183/321-Imprévus	-43	-43						-43	0
B : 183/357-Erdf-Semm-Seram	-129	-129						-129	0
B : 183/358-Voirie et Réseaux-Espace Piéton/Parc à Poteaux	-1 385	-1 385						-1 385	0
B : 183/359-Dépollution du Site-Création Servitudes Publiques	-105	-105						-105	0
B : 183/360-Travaux d'Aménagement Provisoires	0	0						0	0
B : 183/361-Travaux Complémentaires (reprise VRD selon progr. immo.)	0	0			-600	-50	-150	-800	-800
B : 183/362-Travaux Remise en état du lot G1	0	0						0	0
2-Budget Travaux	-1 662	-1 662	0	0	-600	-50	-150	-2 462	-800
B : 183/300-Démolitions	-295	-295						-295	0
B : 183/301-Démolition et Désamiantage Atelier des Costumes-Secteur 8b	-58	-58						-58	0
B : 183/302-Démolition la Galerie (Désamiantage Denier Deforge + Démol Gui)	-80	-80						-80	0
B : 183/303-Démolition la Halle aux Cochons + Evacuation des Déchets Avant	-202	-202						-202	0
B : 183/304-Démolition Ilot15	-14	-14						-14	0
2a-Budget Démolitions	-650	-650						-650	0
B : 183/401-Ambc CSPS Réseaux Barreau Liaison	-1	-1						-1	0
B : 183/402-Ambc CSPS Aménagement Barreau Liaison	-1	-1						-1	0
B : 183/403-Artelia MOE Viabilisation Ilot 13 et 15p	-60	-60						-60	0
B : 183/404-MOE Démolition Bât 8d Etudes Concept	-14	-14						-14	0
B : 183/405-MOE Tri Evacuation des Déchets Csd Ingénieur	-20	-20						-20	0
B : 183/406-* Voie 21	-18	-18						-18	0
2b-Budget Honoraires Techniques Terminées	-115	-115						-115	0
B : 183/400-Honoraires Techniques	-201	-201		-30	-40		-10	-281	-80
B : 183/407-Voirie et Réseaux-Reste à Réaliser	-62	-62						-62	0
B : 183/408-Travaux d'Aménagement Provisoires et Compl	0	0						0	0
B : 183/409-Honoraires techniques sur remise en état du lot G1	0	0						0	0
2b-Budget Honoraires Techniques	-263	-263	0	-30	-40	0	-10	-343	-80
B : 183/500-Charges de Gestion	-905	-837	-23	-23	-23			-905	0
B : 183/501-Taxe sur les Salaires	-32	-32	0	0	0			-32	0
B : 183/502-Assurance	-15	-15	0	0	0			-15	0
B : 183/503-Taxes Foncières	-7	-6	-1					-7	0
B : 183/A510-TVA non Récupérable	0	0	0	0	0			0	0
3-Budget Dépenses Annexes	-959	-890	-24	-23	-23	0	0	-959	0
B : 183/A300-Rémunération Forfaitaire	-50	-50						-50	0
B : 183/A301-Rémunération de Gestion	-45	-30	-15	-15	-15	-15		-90	-45
B : 183/A310-Rémunération sur Dépenses 5%	-419	-413	-3	-5	-33	-3	-8	-464	-45
B : 183/A320-Rémunération sur Recettes 7%	-368	-314	0	0	-86	-51	0	-451	-83
B : 183/A326-Rémunération sur Recettes Particulières	-31	-31						-31	0
B : 183/A330-Rémunération sur Recettes / Loyers	-4	-4						-4	0
B : 183/A340-Rémunération de Liquidation (0,05%)	-34	0					40	40	74
4-Budget Remuneration	-951	-841	-18	-20	-134	-68	32	-1 050	-99
B : 183/A400-Autres Frais Financiers	-1	-1						-1	0
B : 183/A401-Intérêts Court Terme	-12	-12	-46	-35	-42	-23	0	-158	-147
B : 183/A402-Intérêts sur Emprunts	0	0						0	0
5-Budget Frais Financiers	-13	-13	-46	-35	-42	-23	0	-159	-147
Sous-total charges	-9 353	-9 153	-117	-157	-839	-141	-128	-10 536	-1 184
A : 183/100-Cessions Logements	2 461	2 461	0					2 461	0
1-Budget Cessions Logements	2 461	2 461	0	0	0	0	0	2 461	0
A : 183/110-Lot G2	0	0						0	0
A : 183/111-Enedis	680	680						680	0
A : 183/112-Lot G1	185	185						185	0
A : 183/113-Lot H (Sogima - Urban Park 2)	215	241						241	25
A : 183/114-Sogima Urban Park 1	718	718						718	0
A : 183/115-Comite Catholique	200	200						200	0
A : 183/116-Terrain à Batir Lot Fb	0	0						0	0
A : 183/117-Terrain à Batir Lot G2-Fb (CDC Habitat)	800	0			1 230			1 230	430
A : 183/118-Lots G1 et I						728		728	728
2-Budget Cessions Activités	2 798	2 023	0	0	1 230	728	0	3 981	1 183
A : 183/500-Produits de Gestion Locative	52	52						52	0
A : 183/501-Produits Divers	2	2						2	0
A : 183/A401-Produits Financiers	84	84						84	0
3-Budget Divers	137	137	0	0	0	0	0	137	0
A : 183/400-Participations Metropole à l'Équilibre	857	857		0				857	0
A : 183/411-Participation Ville de Marseille à l'Équilibre du Bilan	891	891						891	0
A : 183/420-Participation en Nature (Protocoles Fonciers Concédant)	2 210	2 210						2 210	0
4-Budget Participations	3 957	3 957	0	0	0	0	0	3 957	0
Sous-total produits	9 353	8 578	0	0	1 230	728	0	10 536	1 183
Résultat		-575	-692	-849	-459	128	0	0	0
C : 183/A610-Emprunts Encaissements	0	0						0	0
C : 183/A620-Avances Encaissements	0	170						170	0
C : 183/A520-Crédit de TVA Remboursé	0	0						0	0
D : 183/A520-TVA Reversée	0	0						0	0
D : 183/A610-Remboursement Emprunts	0	0						0	0
D : 183/A620-Remboursement Avances	0	-170						-170	0
D : 183/En cours RG et TVA	0	-90	90					0	0
D : 183/Solde clients	0	-279	279					0	0
D : 183/Solde fournisseurs	0	-26	-26					0	0
Sous-total trésorerie transitoire	0	-342	342	0	0	0	0	0	0
Trésorerie brute		-917	-692	-849	-459	128	0	0	0